

La newsletter de l'étude RECOTEST

N°1, juillet 2015

Où en est l'étude ?

A ce jour, 40 médecins généralistes ont été formés en 4 sessions : Nantes, Angers, Paris et Gennevilliers. D'autres médecins ont été formés par leurs associés. Le nombre de participants à l'étude est estimé à environ 50 médecins au total. La première extraction de données est prévue pour fin juillet. Voici comment elle va se dérouler :

- *Mise à jour de éO Médecin 605co à planifier pour une date et heure avec le centre de service éO pour installer la version avec la fonctionnalité d'extraction Recotest*
- *Avoir accès à internet pour lancer l'extraction des fichiers selon la procédure qui vous sera envoyée lors de l'installation*

Par ailleurs, quelques questions ont été soulevées lors des sessions de formation. Voici quelques éléments de réponse. N'hésitez pas à nous en faire parvenir d'autres. Nous y répondrons dans les prochaines newsletters.

1. Précisions sur la manière de coder le niveau d'études

Il s'agit d'enregistrer le plus haut niveau *dans lequel la personne a été scolarisée*, sans nécessairement avoir terminé le niveau ou réussi un diplôme :

- Non scolarisé
- Primaire
- Secondaire
- Supérieur

Ainsi quelqu'un qui a fait une 6^e et quelqu'un qui a eu son bac et n'est pas allé plus loin, sont tous les deux à coder en « secondaire ». Quelqu'un qui a un CAP (en cours, terminé ou abandonné) est aussi à coder en « secondaire ».

2. La fameuse « Compréhension du français »

La compréhension du français écrit fait partie des informations « de premier niveau » du tableau de bord de suivi social (= informations à recueillir systématiquement). Elle est primordiale pour s'assurer que le patient comprend les recommandations de son médecin. Les modalités de réponse sont :

- Oui
- Non
- Un peu

Plusieurs participants ont fait part d'une difficulté à recueillir cette information et d'une contradiction dans les modalités de réponse. En effet :

La proposition d'évaluation de cet item est le suivant : « Avez-vous besoin d'aide pour comprendre les ordonnances ? ». Les réponses à cette question sont inverses à l'item évalué :

- OUI j'ai besoin d'aide. La réponse à « Compréhension du français écrit » sera alors **NON** ou **UN PEU**.
- NON je n'ai pas besoin d'aide. La réponse à « Compréhension du français écrit » sera alors **OUI**.

Nous vous proposons :

1. soit de garder cette évaluation et de faire attention au codage non intuitif ;
2. soit d'évaluer oralement l'item par : « Est ce que vous lisez bien le français ? ». Dans ce cas, les réponses sont concordantes à l'intuition.

D'autres modalités d'évaluation sont possibles et sont laissées à votre choix.

Nous sommes conscients que les choix faits en matière de codage sont imparfaits. Vos remarques seront prises en compte à la fin de l'étude pour améliorer les propositions de codage. Merci de vos retours !

3. Précisions sur la manière de coder la catégorie socio-professionnelle

La catégorie socio-professionnelle fait partie des informations « de deuxième niveau » du tableau de bord de suivi social (= informations utiles mais non recommandées systématiquement). Elle a un grand intérêt pour décrire une patientèle, dans un objectif de recherche ou d'évaluation de l'équité des soins, et peut être dans le futur pour négocier avec les tutelles des moyens adaptés aux besoins de la patientèle.

On code la profession actuelle ou, **si la personne ne travaille pas (retraite, chômage, invalidité) la dernière profession exercée**. Le code est choisi dans la liste ci-dessous, adaptée de la nomenclature de niveau 1 de l'INSEE :

- Agriculteurs exploitants ;
- Artisans ;
- Commerçants et chefs d'entreprise ;
- Cadres et professions intellectuelles supérieures ;
- Professions Intermédiaires ;
- Employés ;
- Ouvriers ;
- Autres personnes sans activité professionnelle.

Il n'est pas toujours facile de coder une catégorie socio-professionnelle. Ci-dessous quelques précisions :

- Agriculteurs exploitants : ce sont les agriculteurs indépendants, à distinguer des ouvriers agricoles, salariés (à coder comme ouvriers).
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : professeurs et professions scientifiques salariés, professionnels de l'information des arts et des spectacles, cadres administratifs et commerciaux ayant des responsabilités importantes dans la gestion des entreprises, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, exerçant des fonctions de responsabilité.
- Professions intermédiaires :
 - dans les entreprises il s'agit des contremaîtres, qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers et employés) ;
 - par assimilation, dans l'enseignement ce sont les instituteurs et les professeurs des écoles et de collège non agrégés, dans la santé ce sont les infirmiers, dans le social les assistantes sociales ;

- font également partie de ce groupe les techniciens ; le critère majeur qui identifie un technicien est qu'il a une spécialité.
- Employés : ce groupe comprend les secrétaires et les agents de bureau, mais aussi les agents hospitaliers, les vendeurs, les pompiers, les gens de maison, les agents de sécurité, les concierges... Si la personne travaille dans une entreprise il est essentiel de distinguer si elle fait partie des employés ou de l'encadrement (éventuellement en lui posant la question, elle sait répondre !)
- Ouvrier : il est facile d'identifier les ouvriers de la grande production ou du bâtiment. Mais font aussi partie de cette catégorie les professionnels de l'entretien (éboueurs, jardiniers...), de l'artisanat (ouvrier boulanger...), les chauffeurs, les cuisiniers. La limite entre ouvriers et employés n'est pas toujours évidente.

Beaucoup d'informations pour aider au codage sont accessibles sur l'excellent site de l'INSEE :

http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcs2003/n1_4.htm

4. Document destiné aux patients pour leur expliquer l'intérêt de saisir des informations sociales dans le dossier

A la demande de plusieurs participants, nous vous proposons une explication simplifiée de l'étude à destination des patients (pièce jointe).

5. Fiche d'information Médecins

Vous avez reçu ou vous allez recevoir un formulaire décrivant votre pratique. N'oubliez pas d'y répondre !

Merci infiniment à tous pour votre participation à cette étude. N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences et de vos questions à cette adresse mail : recotest@sftg-recherche.fr.
Tout cela sera le support de la 2^{ème} newsletter !

L'équipe Recotest

Votre médecin généraliste participe à une étude sur les inégalités sociales de santé.

En quoi consiste cette étude ?

Avec votre accord, il collectera des éléments pour caractériser votre situation sociale. Ces données seront strictement confidentielles, sans mention de nom ou prénom. A terme, l'objectif est de savoir si ce recueil de données est utile pour améliorer votre prise en charge et si elle peut se généraliser à tous les médecins généralistes.

Qu'est-ce que les inégalités sociales de santé ?

C'est le fait que la santé varie selon sa situation sociale. Par exemple, des études ont montré qu'à 35 ans : l'espérance de vie d'une personne ouvrière est inférieure de 7 ans à celle d'une personne cadre. Cela est dû en partie aux différences de conditions de vie, d'accès aux soins, et d'autres différences non choisies par les personnes et injustes. Beaucoup d'autres exemples de différences de santé existent selon la situation sociale (fréquence d'infarctus, d'obésité, d'asthme).

Pourquoi est-ce important pour le médecin de connaître votre situation sociale ?

Nous pensons que mieux connaître certains éléments de vos conditions de vie pourraient aider le médecin à mieux vous accompagner au quotidien : par exemple pour vous conseiller dans les démarches administratives, sociales si vous en avez besoin. Cette réflexion est d'actualité puisque des recommandations nationales sur ce thème ont été diffusées en 2014 à tous les médecins généralistes.

Qui est concerné ?

Toutes les personnes de plus de 18 ans peuvent participer à l'étude.

Que faire pour participer ?

Votre médecin vous le proposera, mais vous pouvez aussi prendre les devants et lui en parler ! Vous pouvez également refuser de communiquer toute information que vous ne souhaitez pas la partager. Cela ne changera en rien la relation avec votre médecin. Si vous le souhaitez, des informations plus détaillées sont à votre disposition.

Partenaires de l'équipe RECOTEST :

